

NOM, Prénom
Licence :
N° de licence
N°, Rue
Code Postal, Ville
Tél

MODELE

Date

Relevé de frais de déplacements N° (donner un N° d'ordre)
(Voiture personnelle)

Motif des déplacements :

Participation à l'organisation en tant que commissaire à la 52ème Course de Côte d'Abreschviller/St Quirin sous l'égide de l'ASAC Moselle.

DATE	Motif du déplacement	Kilométrage (Total AR Domicile)	Tarif	Total des frais
date	épreuve	Km		Km x 0,308 (1)
TOTAL				

Autres frais (péages) tickets joints

(1) : Tarif pour 2024 (voir dans la notice explicative, indemnités kilométriques idem que contribuable qui déclare ses frais réels)

Total général :

Je soussigné déclare renoncer au remboursement de ces frais et en faire don à l'ASA (préciser l'ASA organisatrice de l'épreuve concernée)

Signature

Mode opératoire :

- Etablir un décompte par ASA organisatrice (si vous participez à plusieurs épreuves de la même ASA, vous pouvez établir un seul décompte, en précisant le Kilométrage pour chaque épreuve)
- Garder un double de ce décompte (**Très important**)
- Adresser ce décompte accompagné du formulaire de reçu (rempli) à l'ASA organisatrice de l'(des) épreuve(s) qui doit vous retourner l'original du reçu complété et signé .Sur le reçu, cocher la case œuvre d'intérêt général et dans la partie mode de paiement, la case : autre
- La date de paiement doit être avant le 31/12 de l'année concernée
- Le tarif kilométrique se trouve dans la notice explicative de la déclaration de revenus, et il est identique à celle du contribuable qui déclare ses frais réels.
- Joindre les originaux des reçus à votre déclaration de revenu en portant le total des sommes dans la case "Dons aux oeuvres". **La réduction d'impôts est égale à 66% des sommes déclarées, dans la limite de 20% du revenu imposable.**